

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

380^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 8 septembre 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Gilles Devault, maire
M. Jean-Robert Rivard, conseiller
Mme Ginette Douville, conseillère
M. Pierre Fecteau, conseiller
M. Marc Goyette, conseiller
M. Mario Charest, conseiller
Mme Louise Marchildon, conseillère
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Préliminaires

1.1 Prière

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Préliminaires
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009
 - 1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent
 - 1.5 Informations
 - 1.5.1 Liste des permis délivrés
 - 1.5.2 Statistiques
 - 1.5.2.1 Consommation électrique
 - 1.5.2.2 Consommation en eau
 - 1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
 - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
 - 2.1 Adoption des comptes
 - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
 - 4.1 Dérogation mineure 09-04
 - 4.2 Permis de rénovation conformément au règlement numéro 2008-267 (PIIA)
 - 4.3 Permis de rénovation conformément au règlement numéro 2008-267 (PIIA)
 - 4.4 Autorisation à la CPTAQ (aliénation et lotissement)
 - 4.5 Propriétaire d'un immeuble au 4^e rang Nord de la rivière
 - 4.6 Équipement restaurant
 - 4.7 Location local vacant au Centre communautaire
 - 4.8 Parc de la rivière Batiscan
 - 4.9 Table de concertation abus auprès des aînés de la Mauricie inc.
 - 4.10 Pédalez pour la Planète
 - 4.11 Syndicat des Producteurs de Bois de la Mauricie

- 4.12 Place aux jeunes des Chenaux
- 4.13 Hébergement sur le site internet de la municipalité
- 5. Deuxième séance ordinaire du conseil municipal
- 6. Financement par billets d'un emprunt de 125 300 \$
- 7. Cueillette et transport des matières résiduelles
- 8. Pavage rue Madeleine-de-Verchères et Petit Sainte-Marie
- 9. Élargissement 3^e avenue
- 10. Réparation de la clôture aux étangs
- 11. Réparation de porte de la caserne incendie
- 12. Projets ministère des Transports du Québec
- 13. Adoption du premier projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267
- 14. Avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267
- 15. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
- 16. Publicité
- 17. Désignation du fonctionnaire (agent) responsable de l'implantation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion
- 18. Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion et exemption de la procédure de consultation publique pour le bâti d'antennes de Vidéotron ltée situé tel qu'identifié à CQ430-05
- 19. Cour municipale
- 20. Radiation d'un compte
- 21. Félicitations
- 22. Distributrices de gel antibactérien
- 23. Rapport de comités
- 24. Autres sujets
 - a) Oriflammes
 - b) Avis de motion au règlement numéro 2009-279 concernant les coûts de vidanges fosses septiques payés par la municipalité
 - c) Mot du maire
 - d) Plainte
 - e) Remise de médailles
- 25. Période de questions
- 26. Clôture de la séance

2009-09-252 Sur la proposition de Marc Goyette, appuyée de Louise Marchildon, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009

2009-09-253 Sur la proposition de Mario Charest, appuyée de Louise Marchildon, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Adoptée.

1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent

Le conseiller Jean-Robert Rivard demande s'il y a des développements suite à la plainte formulée par un citoyen concernant la réalisation des travaux d'infrastructures sur la rue Saint-Ignace.

La conseillère Louise Marchildon demande si la facture a été transmise au Groupe CLR concernant les coûts engendrés suite à un appel incendie pour un permis de brûlage qui avait déjà été accordé.

1.5 Informations

1.5.1 Liste des permis délivrés

1.5.2 Statistiques

1.5.2.1 Consommation électrique

1.5.2.2 Consommation en eau

1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim

Les statistiques de consommation électrique et eau et les rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim ont été déposés à la table du conseil.

1.6 Correspondance

Ministère

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire présente le Plan stratégique 2009-2013 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin dernier.

M.R.C. des Chenaux

Transmet les avis publics d'entrées en vigueur des règlements numéros 2009-62 et 2009-062A modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Transmet le suivi de la démarche de la planification stratégique de la MRC des Chenaux.

Offres de services

L'entreprise Vidéo Électronique C.G. inc. offre ses services dans le domaine de la sécurité.

Félicitations et/ou remerciements

Info-Aînés Mauricie remercie la municipalité pour sa collaboration à l'envoi postal des documents d'information comprenant la carte aimantée et la lettre d'information d'Info-Aînés Mauricie destinés à chacun des foyers.

Le comité des Grandes Retrouvailles remercie tous les bénévoles, les généreux commanditaires, les employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, les pompiers volontaires, les premiers répondants et toutes les personnes qui ont collaboré à la réussite de cet événement.

Les Premiers Jeux de la MRC des Chenaux remercient la municipalité pour son appui à la réalisation de la 5^e édition des 1ers Jeux de la M.R.C. des Chenaux.

Le conseil de la Fabrique Sainte-Anne-de-la-Pérade remercie la municipalité pour sa collaboration dans la fête soulignant le départ du pasteur, lors de la Fête de Sainte Anne et celle de l'arrivée de l'abbé Jean-Claude Hould.

Information

Hydro-Québec transmet un dépliant informant des causes possibles des pannes d'électricité et des actions entreprises pour y remédier.

Forum jeunesse Mauricie transmet le bulletin de liaison l'Éclaircie – édition septembre 2009.

La Ville de Saint-Hyacinthe transmet une invitation à la prochaine activité de formation organisée par l'Association québécoise d'urbanisme, en collaboration avec la ville, qui se tiendra le 19 septembre 2009 au Centre des arts Juliette-Lassonde.

Le député Saint-Maurice –Champlain accuse réception de la résolution pour le maintien des bureaux de poste publics et la livraison en milieu rural.

Québec Municipal informe qu'un groupe de travail du Lac-Mégantic mis sur pied par la MRC du Granit soumet des recommandations en matière d'évaluation municipale qui pourraient résoudre les problèmes de quelque 200 municipalités.

La CAPSA transmet une invitation à participer à une soirée d'information sur le redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, qui se tiendra le 10 septembre prochain, à Saint-Alban.

Procès-verbal de la réunion de chantier concernant le projet de remplacement de deux traverses d'aqueduc – rivière Sainte-Anne.

Culture Mauricie amorce le processus d'appel de dossiers pour la 11^e édition de l'événement Arts Excellence qui se déroulera le 25 novembre prochain.

Les municipalités de Saint-Ubalde et Saint-Prospère en conformité avec l'article 112.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, transmettent une copie certifiée conforme du règlement # 196 «Règlement de contrôle intérimaire applicable à proximité des lacs».

Madame Manon Chénard-Marcotte invite toute la population à venir célébrer l'ouverture de sa nouvelle école de musique, le 12 septembre prochain, à l'Église de Cap-Santé.

Mobilisation des municipalités – une décision de la CSST remet en cause les schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux remet un rapport d'activités pour l'année 2008-2009 et leur nouveau calendrier 2009-2010.

Suite à une plainte de vandalisme au Centre récréatif, la municipalité reçoit de la Sûreté du Québec une correspondance à l'effet que le dossier est clos pour l'instant.

La municipalité reçoit une quittance concernant le sous-sol inondé dans une résidence du Petit Sainte-Marie.

Moisson Mauricie / Centre-du-Québec demande une aide financière.

2. Administration générale

2.1 Adoption des comptes

Comptes payés pour août 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
SCFP National	cotisations syndicales	156,72
SCFP Local	cotisations syndicales	96,06
Coop les ouvrières	ménage centre récréatif	154,00
Info-ainés Mauricie	contr. service téléphonique	169,65
Soc. Madeleine-Verchères	supports à oriflammes et collets	1 261,49
ADMQ-Mauricie	colloque de zone	95,00
FQM	inscription congrès	<u>1 207,76</u>
Total		3 140,68

Prélèvements automatiques

Aréna optimiste	vers. août, sept, déc. 2009	19 064,10
Bell Mobilité	cellulaire premiers répondants	37,07
Caisse pop.Sud des Chenaux	frais de service août, sept. 2009	70,00
Esso	essence	780,74
Excel Télécommunications	interurbains	23,37
Fiducie Desjardins inc.	REER juillet 2009	2 339,90
Groupe CLR	contrat télépages	1 461,86
Gaz Métro	chauf. hôtel de ville, gar.municipal	22,62
Hydro-Québec	poste pompage #1	2 503,54
	ass. des eaux	2 957,94
	halte	106,29
	hôtel de ville, garage municipal	590,07
	éclairage des rues	1 327,43
	centre récréatif	3 689,42
	centre communautaire	98,49
L'impérial Esso	diesel	807,67
L'ADIC	subv. vers.août et septembre 2009	4 254,16
Ministère revenu du Québec	déduc.cot.employeur	9 533,11
Receveur général	déduc.cot.employeur	4 117,88
SEAO-Constructo	appel d'offres	56,44
Télus mobilité	cellulaire	59,25
Télus Québec	tél. : incendie, hôtel ville	<u>498,04</u>
Total		54 399,39

Les salaires versés pour la période du 26 juillet au 29 août 2009 s'élèvent à 53 705,01 \$.

Comptes à payer pour septembre 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Acc. auto Leblanc	gants nitrile	24,49
Autobus Péradiens	transport camp de jour	225,75
Biolab	analyses eau	469,67
Buroplus	papier, boîte classement	71,50
Centre du trophée	plaques gravées pompiers	219,93
Chemins fer Québec-Gatineau	ent. traverses à niveau août	743,16
CGER	location autopompe juin et juillet	4 325,38
Comm. Métropolitaine	frais livraison cellulaire	16,93
Consultants Mésar	mise aux normes eau potable	18 398,63
Coop ambulanciers	transport pompier blessé	163,50
Copie Service CD	impression journal	869,14
Croix bleue	ass. collective septembre 2009	2 834,85
Desrosiers, Pierre	formation pompiers	150,00
Desjardins, Anne	réunion CCU	20,00
Distribution Robert	produits entretien	744,76
Doris Devost	location déchiqueteuse de branches	150,00
Entr. Rivard & frères	transport de pierre, nettoyage incendie	2 993,32
Équipement ACMAT	verrouillage commande gaz	6,71
Excavation Guy Marceau	location rétrocaveuse sans opérateur	2 113,47
Fabrique Ste-Anne	feux artifices Grandes Retrouvailles	2 821,88
Fédération québécoise mun.	dicom : transport pièces	78,49
Michel Genest	bobine pour coupe-herbe	68,98
Graymont	granulat calcaire	663,17
Groupe Lafrenière tracteurs	entretien Kubota, huile, graisse	893,68
Juneau, Gérard	réunion CCU	20,00
Imprimerie Limoilou	publicité feuillet paroissial	216,72

Infoteck	router pour aréna	50,74
Langlois électrique	ouvrage terrain balle	166,53
Leduc, Richard	transport de pierre	133,89
L.P. Tanguay	hypochlorite de sodium en vrac	1 057,09
Maurice Champagne	dossier ptie lot 230 (arpentage)	801,41
Maurice Laganière	pièces aqueduc, peinture, gants etc.	1 766,05
Meunerie La Pérade	bois, veneer	103,90
Modoc	photocopie plan	5,08
MRC des Chenaux	inspecteur en bâtiment	1 155,10
	enfouissement 2 mois	13 260,33
Municipalité St-Étienne	reprise de certification de pompiers	105,00
Municipalité Batiscan	eau juillet, août	16 859,00
Municipalité Ste-Geneviève	entraide incendie rue Sainte-Anne	1 281,73
Municipalité St-Stanislas	entraide incendie rue Sainte-Anne	237,00
NAPA	gants nitrile, huile	142,09
Olco	essence	1 117,66
Pierre Lafontaine	abattage arbres rue Gamelin	282,18
Protection incendie CFS	recharge, inspection extincteurs	352,18
Produits entr. GS	produits entretien	137,43
Pitney Bowes	location machine à affranchir	135,28
Quincaillerie Fiset	collet et pièces	48,27
Réal Huot	asphalte froide	669,89
RGMRM	cueillette et transport juillet 2009	5 505,76
Service tech. incendie	gants pompier, ruban barricade	169,88
Signoplus	poteaux et ancrage	220,22
Société Can. des postes	frais de poste circulaire	127,08
Tapis Gagnon	peinture 230, Sainte-Anne	216,12
Toutant La Pérade	affilage, pied débroussailleuse,huile,etc.	228,57
Wolseley	pièces aqueduc et égout	<u>3 244,72</u>
Total		88 884,29

2009-09-254

Sur la proposition de Marc Goyette, appuyée de Pierre Fecteau, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés et les salaires versés pour le mois d'août pour les sommes respectives de 57 540,07 \$ et 53 705,01 \$ et les comptes à payer pour le mois de septembre, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier, totalisant 88 884,29 \$ et autorise ce dernier à en faire le paiement.

Adoptée.

2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois d'août 2009 s'élèvent à 89 370,41 \$.

3. Période de questions

4. Demandes diverses

4.1 Dérogation mineure 09-04

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 09-04 suite à l'incendie d'une grange-étable sur le lot P-417, le demandeur souhaite construire une bâtisse moins longue et plus large et la marge latérale serait de 2 mètres du côté nord au lieu de 12 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance le 31 août 2009 et qu'il recommande aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 09-04;

2009-09-255

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

Adoptée.

4.2 Permis de rénovation conformément au règlement numéro 2008-267 (PIIA)

Conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2008-267, une demande de rénovation domiciliaire au 352, rue Sainte-Anne (changement de portes et fenêtres, réfection de la galerie arrière et structure du bâtiment) tel que document fourni; l'inspecteur en bâtiment a pris des informations additionnelles concernant la couleur du matériel; le comité prend connaissance des plans et de l'endroit où les travaux seront exécutés;

2009-09-256

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité que la demande de PIIA soit acceptée.

Adoptée.

4.3 Permis de rénovation conformément au règlement numéro 2008-267 (PIIA)

Conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2008-267, une demande de rénovation domiciliaire au 110, rue Sainte-Anne (revêtement extérieur de la maison, changement des portes et fenêtres) tel que document fourni; l'inspecteur en bâtiment a pris des informations additionnelles concernant la couleur du matériel; le comité prend connaissance des plans et de l'endroit où les travaux seront exécutés;

2009-09-257

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la demande de PIIA soit acceptée.

Adoptée.

4.4 Autorisation à la CPTAQ (aliénation et lotissement)

CONSIDÉRANT que le propriétaire du cadastre P531 vend une partie de sa propriété à Ferme Jetizack inc.;

CONSIDÉRANT que la partie à conserver par le vendeur excède un demi hectare pour fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que l'acquéreur est producteur agricole et possède plusieurs propriétés à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du demandeur n'offre aucun intérêt pour l'exploitation agricole du futur acquéreur;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

2009-09-258

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande de lotissement et d'aliénation d'une partie du lot 531 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

4.5 Propriétaire d'un immeuble au 4^e rang Nord de la rivière

Suite à la demande d'un propriétaire pour que la municipalité remettre un chemin carrossable pour se rendre à sa propriété située sur les lots 824 et 825 dans le rang Saint-Charles;

2009-09-259

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de cédule une rencontre avec le demandeur sur les lieux dans les plus brefs délais.

Adoptée.

4.6 Équipement restaurant

CONSIDÉRANT une demande d'un résident pour acquérir les équipements du restaurant de la salle de quilles qui est fermée;

2009-09-260

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'offrir à la population ces équipements lors de l'envoi d'une prochaine circulaire.

Adoptée.

4.7 Location local vacant au Centre communautaire

CONSIDÉRANT la demande de louer le local qui sera disponible à compter du 1^{er} novembre 2009;

2009-09-261

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de mandater la conseillère Ginette Douville et le conseiller Jean-Robert Rivard pour s'occuper de ce dossier puisqu'il y a déjà d'autres organismes intéressés pour louer le dit local.

Adoptée.

4.8 Parc de la rivière Batiscan

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan étudie actuellement la possibilité d'implanter une nouvelle activité identifiée sous le nom «Aménagement de loisirs d'aventure en hauteur» afin de diversifier l'offre touristique de la M.R.C. des Chenaux et de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'une étude de réalisation démontre qu'un tel projet peut être viable à court terme dans le Parc de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait créateur d'emplois et engendrerait des retombées économiques importantes dans la M.R.C. des Chenaux et dans la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une telle activité permettrait d'offrir à la collectivité des Chenaux et de la Mauricie une nouvelle activité de plein air emballante;

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan verrait sa fréquentation augmenter de façon substantielle avec la mise en place de ces infrastructures d'aventure en hauteur;

CONSIDÉRANT la popularité sans cesse croissante des activités de via ferrata, tyroliennes et parcours dans les arbres au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de différents intervenants touristiques, municipaux ou autres constituerait un élément déterminant dans le plan d'affaires de ce projet;

En conséquence,

2009-09-262

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie le projet «Aménagement de loisirs d'aventure en hauteur» du Parc de la rivière Batiscan, permettant ainsi à cet organisme d'inclure ce soutien au plan d'affaire du projet.

Adoptée.

4.9 Table de concertation abus auprès des aînés de la Mauricie inc.

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de personnes âgées, par manque d'information ou à cause de complications administratives, ne s'inscrivent pas au Supplément de revenu garanti (SRG) et demeurent ainsi privées d'un revenu additionnel et essentiel;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées ayant droit au SRG ne peuvent recevoir une pleine rétroactivité;

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de personnes âgées vivant seules n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Québec;

2009-09-263

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité de demander au Parlement d'apporter les modifications suivantes au Supplément de revenu garanti;

QU'une inscription automatique se fasse lors de la première demande de la Pension sécurité de la vieillesse (PSV);

QU'une pleine rétroactivité soit accordée à toute personne ayant droit au SRG et qui en aurait été privée depuis l'adoption de la loi sur le Supplément de revenu aux personnes âgées (C.202) en 1971;

QU'une augmentation de 110 \$ par mois soit accordée à toute personne y ayant droit;

QU' une période de compassion de 6 mois soit allouée au conjoint survivant, afin de l'aider à réorganiser son quotidien en tant que personne seule.

Adoptée.

4.10 Pédalez pour la Planète

La conseillère madame Ginette Douville recevra à l'hôtel de ville, la responsable des trois cyclistes qui vont s'arrêter à Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le cadre de l'événement Pédalez pour la Planète.

4.11 Syndicat des Producteurs de Bois de la Mauricie

2009-09-264

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'appuyer le Syndicat des Producteurs de Bois de la Mauricie dans leur demande et de travailler en collaboration avec les gouvernements pour remplacer les appareils de chauffage au bois non performants par des systèmes performants existant sur le marché et qu'advenant la mise en place de règlements sur cette question, de permettre l'installation de systèmes de chauffage aux bois performants dans les constructions neuves ou existantes.

Adoptée.

4.12 Place aux jeunes des Chenaux

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière au projet Place aux jeunes 2009-2010 par Carrefour Jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux au montant de 662 \$;

2009-09-265

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser un montant de 50 \$ par participant, conditionnellement à la fourniture de la liste des participants résidants sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

4.13 Hébergement sur le site internet de la municipalité

2009-09-266

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de refuser la demande d'hébergement sur le site internet de la municipalité.

Adoptée.

5. Deuxième séance ordinaire du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait établi un calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE par la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités aucune séance ordinaire ne doit avoir lieu après le 2 octobre, à 16 h 30;

2009-09-267

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de modifier le calendrier 2009 pour y inclure une deuxième séance ordinaire, soit le 28 septembre 2009 et d'enlever celle du 5 octobre 2009.

Adoptée.

6. Financement par billets d'un emprunt de 125 300 \$

ATTENDU que suite à l'adoption du règlement numéro 2003-219 pour effectuer des travaux de traitement de surface dans le chemin des îles;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se propose d'emprunter par billet un montant total de 125 300 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2003-219;

ATTENDU que le dit ministère informe que la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux est la plus avantageuse;

2009-09-268

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux pour un emprunt de 125 300 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-219 au prix de 100,00000 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

Caisse Desjardins du Sud des Chenaux

Versements	Taux	Années
10 100 \$	4,02000 %	15 septembre 2010
10 700 \$	4,02000 %	15 septembre 2011
11 100 \$	4,02000 %	15 septembre 2012
11 600 \$	4,02000 %	15 septembre 2013
81 800 \$	4,02000 %	15 septembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2003-219, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite emprunter par billet un montant total de 125 300 \$;

2009-09-269

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 125 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2003-219 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 15 septembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2010	10 100 \$
2011	10 700 \$
2012	11 100 \$
2013	11 600 \$
2014	12 100 \$
2014	69 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2003-219, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

7. Cueillette et transport des matières résiduelles

Le maire informe qu'un règlement d'emprunt de 672 000 \$ a été adopté par la MRC Des Chenaux pour l'acquisition de trois véhicules pour la cueillette et le transport des matières résiduelles; les soumissions ont été demandées pour l'acquisition de deux véhicules neufs et les soumissions seront ouvertes en septembre; à compter du 1^{er} juillet 2010, il y aura obligation d'avoir des bacs roulants à matières résiduelles sur tout le territoire de la municipalité.

8. Pavage rue Madeleine-de-Verchères et Petit Sainte-Marie

2009-09-270

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'accorder à Construction & Pavage Portneuf inc., le pavage d'une longueur de 245 mètres par 6 mètres de largeur dans le rang Petit Sainte-Marie au montant approximatif de 33 576,57 \$, taxes incluses et d'autoriser l'excédent de 24 642,31 \$, taxes incluses pour le pavage au complet de la rue Madeleine-de-Verchères.

Adoptée.

9. Élargissement 3^e avenue

2009-09-271

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'élargissement de la 3^{ème} avenue, déplacement de la borne-fontaine et poteaux électriques, changement d'un tuyau d'égout et tuyau d'aqueduc, si nécessaire, location de machinerie et transport de matériel.

Adoptée.

10. Réparation de la clôture aux étangs

2009-09-272

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Clôture Cambrek inc. pour la réparation de la clôture existante aux étangs d'assainissement des eaux, au montant de 12 321,44 \$, taxes incluses; ce montant sera affecté à même le règlement d'emprunt pour les travaux d'assainissement des eaux non utilisé.

Adoptée.

11. Réparation de porte de la caserne incendie

2009-09-273

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits de 536,16 \$ pour l'achat de lumières qui seront installées à la porte de l'unité d'urgence pour éviter des bris.

Adoptée.

12. Projets ministère des Transports du Québec

Le maire explique les projets du ministère des Transport du Québec à l'intersection de la rue Sainte-Anne et du boulevard de Lanaudière (feux de circulation avec boutons-poussoirs et un système sonore pour les piétons avec déficience visuelle) ainsi qu'à l'intersection des routes 138/159 (modification d'accès).

13. Adoption du premier projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267

2009-09-274

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2009-278 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2009-278.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages de café terrasse dans la zone 140 et l'entreposage de cabanes à pêche dans la zone 113.

Article 3 – Café terrasse autorisé dans la zone 140

La grille de spécifications de la zone 140 est modifiée par l'ajout de la note 4 à la catégorie d'usages «Hébergement et restauration» et par l'ajout de la disposition particulière suivante :

Note 4 : L'usage restaurant et café terrasse (B-01), sans service de boisson alcoolisée, est autorisé.

Disposition particulière : L'article 14.1 relatif à l'aire de stationnement ne s'applique pas aux usages du sous-groupe B : Restauration.

Article 4 – Entreposage de cabanes à pêche autorisé dans la zone 113

L'article 11.6 du règlement de zonage est modifié par l'insertion, dans le premier paragraphe et après le mot «zones», de l'expression «113-CR».

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

14. Avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267

La conseillère Ginette Douville donne avis qu'à une prochaine séance sera adoptée le règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267.

15. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités

2009-09-275

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation de la conseillère Ginette Douville et du conseiller Jean-Robert Rivard au congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2009; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

16. Publicité

2009-09-276

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 101,59 \$, taxes incluses pour l'achat de publicité dans un cahier spécial sur Rose Bonbon dans le bulletin des Chenaux.

Adoptée.

Le conseiller Marc Goyette se retire de la table du conseil municipal.

17. Désignation du fonctionnaire (agent) responsable de l'implantation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion

ATTENDU QUE Vidéotron ltée projette l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, la désignation d'un fonctionnaire est requise aux fins d'assurer les échanges nécessaires entre la ville et Vidéotron ltée;

2009-09-277

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de désigner René Roy à titre d'agent dans le cadre l'application de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron ltée.

Adoptée.

18. Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion et exemption de la procédure de consultation publique pour le bâti d'antennes de Vidéotron ltée situé tel qu'identifié à CQ430-05

ATTENDU QUE Vidéotron ltée projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au(x) plan(s) figurant à l'annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada permet à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade d'exempter un promoteur de soumettre à la procédure de consultation un projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion qui y serait autrement soumis;

ATTENDU QU'après analyse du dossier, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion présenté par Vidéotron ltée;

2009-09-278

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'exempter le projet soumis par Vidéotron ltée, et décrit au(x) plan(s) figurant à l'annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intrégrante, de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron ltée à l'attention de monsieur Jean Côté, urbaniste.

Adoptée.

Le conseiller Marc Goyette reprend son siège.

19. Cour municipale

2009-09-279

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à participer à une rencontre d'information au sujet du projet d'entente avec la ville de Trois-Rivières pour le service de Cour municipale, qui aura lieu le 14 septembre au bureau de la MRC des Chenaux; les dépenses encourues seront payées par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

20. Radiation d'un compte

CONSIDÉRANT le jugement défavorable à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de madame Nicole Malette, juge de la Cour du Québec concernant une réclamation de 894 \$ pour service d'incendie sur l'autoroute 40;

2009-09-280 Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à radier ce dit compte.

Adoptée.

21. Félicitations

2009-09-281 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de transmettre des félicitations à l'équipe de soccer FC des Chenaux dans la catégorie U-14 masculin locale, pour avoir remporté la coupe Mauricienne 2009 ainsi que détentrice du trophée de la saison 2009.

Adoptée.

2009-09-282 Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité de transmettre des félicitations à la Fromagerie F.X. Pichet pour avoir nommé un nouveau fromage du nom de Sainte-Anne.

Adoptée.

2009-09-283 Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de transmettre des félicitations au Comité du journal La Dépêche suite à la parution de l'édition numéro 1.

Adoptée.

2009-09-284 Il est proposé par Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de transmettre des félicitations au maire Gilles Devault pour ses 22 ans à titre de maire et de 3 ans à titre de conseiller municipal de la municipalité.

Adoptée.

2009-09-285 Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Marc Goyette et résolu de transmettre des félicitations au Comité des Grandes Retrouvailles pour leurs réussites 2009.

Adoptée.

22. Distributrices de gel antibactérien

2009-09-286 Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'acquisition de quatre distributrices de gel antibactérien ainsi qu'un contenant de gel antibactérien 3,78 litres, au montant de 244,11 \$, taxes incluses.

Adoptée.

23. Rapport de comités

La conseillère Ginette Douville informe que le comité de la bibliothèque se pose des questions concernant l'avenir de la bibliothèque municipale.

Le conseiller Pierre Fecteau informe que la saison du soccer est terminée et que l'aréna débute ses activités vendredi prochain.

Le conseiller Mario Charest donne de l'information concernant la dernière réunion du comité des loisirs, qu'il convoquera une réunion sur la Politique familiale, qu'il y aura une réunion à l'aréna concernant l'avenir du fréon, il attend des commentaires concernant le nouveau journal La Dépêche.

La conseillère Louise Marchildon informe qu'il y aura une réunion le 10 septembre prochain de la CAPSA ainsi que sa participation à la réunion du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure et de deux demandes suite à l'adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le maire Gilles Devault donne de l'information concernant une réunion de chantier suite à l'installation de deux tuyaux d'aqueduc sous la rivière.

24. Autres sujets

a) Oriflammes

2009-09-287

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de demander à l'Association des pourvoyeurs de la pêche aux petits poissons des chenaux leur intention de collaborer avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le but d'installer des oriflammes sur le pont de la rivière Sainte-Anne durant la saison de la pêche.

Adoptée.

b) Avis de motion au règlement numéro 2009-279 concernant les coûts de vidanges fosses septiques payés par la municipalité

Le maire Gilles Devault donne avis qu'à une prochaine séance sera adoptée le règlement numéro 2009-279 concernant les coûts payés pour les vidanges des fosses septiques.

c) Mot du maire

Le maire informe qu'il ne se représentera pas à la mairie et remercie les citoyennes et citoyens de leur appui.

d) Plainte

Le conseiller Jean-Robert Rivard demande de faire parvenir à tous les membres du conseil les copies de lettre signée par monsieur Pierre Robert, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant une plainte pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Saint-Ignace et ce dossier sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil.

e) Remise de médailles

2009-09-288

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'organisation d'un 7 à 9 qui aura lieu le 21 septembre prochain, pour la remise de médailles à certains pompiers volontaires de la municipalité.

Adoptée.

25. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (membres du conseil qui se représentent pour un prochain mandat, subvention bureaux municipaux, tournoi de balle, alternance rétrocaveuse).

26. Clôture de la séance

2009-09-289

L'ordre du jour étant épuisé, Louise Marchildon propose, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 52.

Adoptée.

Gilles Devault,
Maire

René Roy,
Directeur général/secrétaire-trésorier